



## RAPPORT FINANCIER

29<sup>ÈME</sup> CONGRÈS

UNION DÉPARTEMENTALE

DES SYNDICATS CGT DU PUY DE DÔME

**Caroline MARICHAL**

Mes camarades,

C'est le moment de constater et d'analyser notre activité financière et voir ensemble si celle-ci a respecté nos décisions et nos engagements depuis le dernier congrès départemental.

Ce rapport présenté au nom de la Direction Sortante porte sur trois exercices, 2013, 2014 et 2015.

Avant de le commencer je tenais à vous rappeler que lors du précédent mandat l'UD avait souffert de difficultés financières que nous avons dû gérer.

Pour rappel, 2 exercices sur 3 étaient déficitaires, 2012 ayant été le pire.

Lors du 28<sup>ème</sup> congrès je n'avais pu vous présenter qu'un état provisoire de ces comptes. Le déficit annoncé était de 33 454 €. En réalité, après vérification minutieuse, le résultat 2012 est déficitaire de 43 685 €. Vous pouvez observer que l'écart était un peu plus important que prévu.

Lors du congrès 2014, nous avons décidé ensemble de la nécessité de renforcer nos moyens et de retrouver un équilibre budgétaire.

L'engagement était donc de redresser nos finances, de définir une politique financière active, revendicative tout en visant une remontée de nos réserves, une stabilisation de nos comptes, une pérennisation de notre fonctionnement, une sécurisation pour nos 3 salariés.

Cette présentation doit vous démontrer si oui ou non nous y sommes parvenus.

Mais commençons par rappeler le rôle du responsable à la politique financière (quelle que soit la structure).

Son rôle est de permettre la mise en œuvre des orientations décidées dans nos congrès. Il gère et veille sur l'argent que nos syndiqués nous confient pour que nous l'utilisions de manière transparente, efficace pour la défense des salariées, privés d'emplois, retraités et pour conquérir des droits nouveaux.

Je ne m'étendrai pas ici sur les obligations comptables que l'Union Départementale doit respecter. Je vous rappellerai simplement que nous avons recours à un cabinet comptable, que nos comptes doivent être certifiés par un Commissaire aux Comptes, et qu'ils doivent ensuite être validés par la Commission Exécutive et enfin être publiés au Journal Officiel. (Loi du 20 Août 2008).

Ces obligations comptables ne concernent pas uniquement la Confédération, les Fédérations et l'Union Départementale ; elles concernent toutes nos structures.

À défaut de respect de ces règles, la représentativité de nos structures peut être contestée.

Entrons dans le vif du sujet maintenant.

Les ressources de l'UD se composent essentiellement des **cotisations syndicales** des adhérents mais aussi des produits liés à l'activité de formation, le juridique, et des financements divers.

Nos forces organisées se maintiennent aux alentours de 9 000 adhérents. Ce qui mathématiquement représenterait plus de 90 000 cotisations (en tenant compte du nombre moyen de timbre par adhérents qui est à 10 dans le Puy de Dôme).

La cotisation syndicale est la première ressource de l'organisation. Versée régulièrement, c'est elle qui doit assurer notre indépendance financière.

Je tiens à rappeler ici que nous avons voté démocratiquement que le montant de la cotisation doit être calculée à hauteur de 1 % du salaire net et que le reversement doit être fait régulièrement, la décision d'une fréquence maximale par trimestre ayant été votée lors d'un précédent congrès sur le département.

De plus en plus de syndicats se sont engagés dans cette démarche, mais nous pouvons, nous devons faire mieux encore. Comment faire fonctionner l'UD lorsque les reversements sont semestriels, voir annuels et souvent l'année qui suit l'exercice concerné ?

En 2013, les cotisations reversées par les syndicats représentaient 51 % des ressources de l'UD, en 2015 elles représentent 62 %. Cela nous démontre l'effort que vous avez réalisé dans l'amélioration de la fréquence de reversement et l'application du 1 %. Mais le débat sur le niveau de la cotisation pratiquée dans nos syndicats doit encore être mené, c'est l'un des éléments fondateurs d'une bonne qualité de vie syndicale.

Les demandes de financement accordées par le **FNI** entrent dans le cadre des cotisations. S'agissant d'un fond créé à partir du premier Timbres du même nom.

En 2013, nous n'avons pas fait de demande, en 2014, 27 000 euros nous ont été accordés au titre d'un projet de syndicalisation dans le secteur du commerce. En 2015, ce sont 18 000 € qui ont été accordés au même titre.

Nos autres ressources peuvent être regroupées en 3 pôles. Je ne vous donnerai là que quelques éléments significatifs:

Il y a :

- Les financements divers
- La formation syndicale
- Le DLAJ

En ce qui concerne les financements divers.

En 2013 et 2014 nous avons demandé et obtenu la **subvention du Conseil Général** à hauteur de 7 394 €, depuis 2015 cette demande est devenue une démarche complexe et chronophage.

N'est-il pas plus efficace et nécessaire de travailler au reversement des cotisations que de passer un temps fou à réclamer de l'argent publique. Politiquement je trouve que c'est plus en adéquation avec notre position.

Nous percevons des **participations** de la part de certains partenaires tel la MACIF, Touristra...

Le montant des dons annuels représentent 6 000 € en 2013, 4670 € en 2014 et environ 3 000 € en 2015.

Il est à noter que jusque fin 2013, nous recevions, chaque année, un don de 6 000 € d'un de nos camarades, élu municipal.

En 2013, il y a eu des actions de soutien pour nos camarades de Roanne, pour les Sans abris de Clermont entre autre. En 2014 des actions en soutien aux intermittents et aux cheminots et en 2015, les ACC, les Cheminots, Air France...

Ces dons de syndicats, d'élus, de sympathisants ont permis de financer les déplacements en bus ou en train ainsi que quelques frais divers.

**La mutualisation** des moyens techniques à la maison du peuple ont permis de limiter les frais à l'ensemble des structures présentes (UD, Comité Régional, Union Syndicale Départementale, Coordination Syndicale Départementale, etc.), ainsi chacun participe aux frais d'impression, de téléphonie, d'internet, d'affranchissement...

La mutualisation peut être très utile pour réduire les coûts, il ne faut pas cependant y perdre en efficacité. Ne cherchons pas l'économie à tout prix.

Il sera nécessaire au cours du mandat à venir de se pencher sur un état des lieux et revoir les besoins des structures. Militer dans de bonnes conditions matérielles doit devenir une priorité, nous ne pouvons qu'y gagner en efficacité.

Dans l'ensemble de ce thème, l'UD voit ses recettes diminuer, soit par des choix politique (subvention) soit par une baisse des dons ou encore grâce à un effort d'économie.

Les reversements de mandats sont une autre source de financement.

La charte élu et mandaté est claire « Les élus et mandatés s'engagent à militer dans les structures, rendre compte de l'état d'accomplissement de leur fonction, et de reverser, quand cela existe, les dotations, indemnités et autres émoluments financiers liés à la responsabilité »

La subrogation a été mise en place pour la quasi totalité des organismes concernés. Il reste quelques engagements à prendre mais cette part de ressources n'est plus négligeable.

À titre de comparaison, en 2012 elle représentait moins de 19 000 € (versement CESER inclus). En 2015 elle représente plus de 22 000 €

## **La formation syndicale**

Elle doit être accessible à chaque syndiqué dès son adhésion et au fur et à mesure de sa prise de responsabilité.

Ces formations, qu'elles soient d'accueil, le niveau 1, le niveau 2, élus et mandatés entre autres, génèrent une prise en charge par les syndicats et l'UD si besoin.

Le coût de ces formations, qui je le rappelle est de 30 € par jour et par stagiaire, pose parfois soucis à certain de nos syndicats. Nous devons engager une réflexion sur ce sujet par le bais de la commission formation en lien avec la politique financière de l'UD, mais là encore, une meilleure fréquence de reversement des cotisations et le passage à 1 % pourraient permettre une avancée significative. Avec une estimation de manque à percevoir annuel d'environ 50 000 € je pense que nous pourrions aborder ce thème sans trop de problème. Resterait à en définir les règles et applications.

Le coût de la formation ne doit pas freiner l'inscription.

Les formations prises en charge par les employeurs et les comités d'entreprise (ECO CE, CHSCT) représentent une part non négligeable des ressources de l'UD, à condition de ne pas les annuler faute de stagiaires. Les syndicats doivent s'engager dans la démarche et les stagiaires doivent faire le nécessaire pour ne pas annuler leur participation (surtout le jour même).

Participer aux formations organisées par l'UD est un acte militant profitable à la CGT et à ses adhérents. Et depuis 2014 le rythme du calendrier et la qualité des formations n'a fait que croitre donc profitons en.

Les recettes de formation perçues en 2013 sont de 48 294 €

Les recettes de formation perçues en 2014 = 49 471 €

Les recettes de formation perçues en 2015 =69 783 €.

L'augmentation significative de recette au titre de la formation syndicale en 2015 s'explique par la mise en place du système de remboursement des pertes de salaires. (16 713 € ont été récupérés sur le fond paritaire national en remboursement des frais engagé par l'UD). Nous sommes remboursés par la Confédération sur présentation d'un dossier administratif particulier. Cette nouvelle activité demande un certain temps et vient se rajouter aux diverses activités de la trésorerie.

Mais en 2015, nous avons tout de même une forte augmentation aussi de recettes liées au développement de la formation syndicale. Dès 2014 il n'y avait pas une semaine (hors vacances scolaires) sans que soit organisé stage, et le suivi effectué par Philippe a porté ses fruits (les syndicats ont réglés plus rapidement ainsi que les employeurs et les CE)

## DLAJ

La difficulté de ce secteur, c'est l'équilibre financier. Il est difficile de connaître le montant annuel reversé au titre de l'article 700 et de même pour le montant des frais juridiques à engager. Tout est fonction du nombre de dossier en cours et de leur résultat aux prud'hommes.

En 2013 ce sont plus de 25 nouveaux dossiers qui ont été ouverts, en 2014 : 42 et en 2015 : 33.

Les articles 700 versés sont de 27 526 € en 2013, 12 925 € en 2014 et 21 940 € en 2015.

### *Pour ce qui est des dépenses de l'UD entre 2013 et 2015.*

**Le reversement des cotisations** aux Unions Locales et à l'USR représente 18 à 20 % des dépenses globales de l'UD.

En 2013 nous avons reversé 83 660 € répartis sur les UL et L'USR, en 2014 : 77 900 € et en 2015 près de 70 000 €.

Pour rappel, le montant du reversement est calculé chaque année à partir du niveau moyen du timbre de l'exercice dernièrement clôturé. Par exemple, en avril 2017, nous effectuons la revalorisation à partir du niveau moyen du timbre départemental de 2015.

**Les frais de fonctionnement de l'UD** ont été réduits notamment suite à la négociation des contrats de reprographie.

Comme nous l'avons décidé le gros contrat Ricoh à plus de 27 000 € par an n'est plus. Aujourd'hui nous avons un contrat à moins de 4000 € (coût des copies inclus). Les frais de télécommunication (mobiles, internet, téléphone, fax, mail) ont été réajustés ou modifiés. Quant au coût de l'affranchissement, il se maintient d'année en année.

Les frais de fonctionnement de l'UD sont ainsi passés de 316 258 € en 2013 à 270 039€ en 2015. Soit une baisse de plus de 46 000 €.

En ce qui concerne les rémunérations de nos salarié-e-s à l'UD.

Nous n'avons pas eu de gros mouvements de personnels depuis le dernier congrès de l'UD, mais nous en avons eus sur l'année 2013, année dont les comptes ne vous avaient pas été présentés.

Les dépenses consacrées à la Formation Syndicale sont en augmentation depuis 2015 en raison de la mise en place des Bourses d'étude. Ce que nous appelons Bourses d'étude c'est la prise en charge des pertes de salaires des stagiaires.

Pour vous faire toucher du doigt ce que cela représente sur une année pleine, en 2016 nous avons remboursé plus de 61 000 € aux employeurs qui en avaient fait la demande. Et avons obtenu la prise en charge par le fond paritaire à hauteur de 41 000 € déjà.

Les frais de personnels en 2013 étaient d'un peu plus de 206 000 €.

Montant quelque peu conséquent pour notre budget mais qui s'explique par l'embauche de Sophie et Sylvie au secrétariat en remplacement de Mauricette, qui cette année là a fait valoir ses droits à la retraite. Nous avons aussi, sur 6 mois la fin du contrat de professionnalisation de Sonia à la comptabilité à assumer. Enfin nous nous sommes séparés de notre juriste en milieu d'année puis en avons embauché un nouveau en cours d'année.

L'année 2014 représente à peine plus de 109 000 € (nous avons Sophie et Cédric à temps plein et Sylvie à temps partiel jusqu'en septembre puis à temps plein).

Enfin en 2015, nous passons à près de 115 000 € pour 3 salariés à temps plein.

Nos salariés, je le précise ici, sont payés au dessus de 1 800 € Brut sur 13 mois.

Nous avons donc respecté l'engagement de stabiliser notre équipe et les moyens financiers qui leur sont consacrés.

Voilà un ensemble d'éléments d'explications des évolutions en termes de politique financière de l'UD CGT 63.

Ce qui nous amène à un résultat de :

EXERCICE	2013	2014	2015
<b>BENEFICES OU PERTE</b>	<b>-11 059</b>	<b>23 094</b>	<b>45 785</b>

À ce jour, seuls les comptes 2013 et 2014 sont validés, certifiés et publiés.

Les comptes 2015 ont été présentés à la CE avant ce congrès mais sans la certification du commissaire aux comptes (qui est en cours). Ils ne peuvent pas être votés par la CE et sont donc non publiés.

En conclusion je dirais qu'à force de rigueur et de suivi des recettes et des dépenses de l'UD, allié à un engagement visible de nos syndicats, nous sommes parvenus à inverser la tendance, à entamer une reconstitution de nos réserves tout en respectant nos choix et décision d'action militante.

La situation de l'UD est saine mais il faut rester vigilant.

Au 31/12/2015 notre réserve a retrouvé un niveau correct d'environ 143 000 € ce qui représente près de 4 mois de fonctionnement, mais ce n'est certes pas suffisant.

En termes de perspectives, il faudra, sur le prochain mandat, poursuivre les efforts collectifs.

Notre comportement financier n'est plus vraiment fondé sur l'idée que la décision politique prime sur la gestion financière. Certes ce ne sont pas nos moyens qui définissent notre politique mais cette dimension est maintenant en corrélation et nous permet une meilleure gestion.

Concernant la politique financière, il y a un sujet que nous devons aborder et développer, c'est la formation de nos camarades à cette responsabilité. Ce rôle peut vite devenir difficile à tenir, isolement, manque de règle, manque de formation, méconnaissance des outils.

Nous devons nous engager ensemble pour améliorer cette situation.

Elle fera partie intégrante de l'activité de l'animateur ou l'animatrice à la vie syndicale.

Le syndicalisme de proximité est incontournable. Mais il faut s'en donner les moyens. De même pour la formation syndicale. Il nous faudra engager de nouvelles réflexions et analyses.

Lors du 28<sup>ème</sup> congrès j'ai pris la double casquette Politique Financière et animation vie syndicale. Si ces deux responsabilités sont très liées voir indissociables, je ne peux que constater avec vous la difficulté de les mener a



bien. Je termine donc mon deuxième mandat à la politique financière et il est temps de transmettre cette activité.

Merci pour votre attention et vive la CGT.